

Vœu du groupe de la majorité du Conseil Consultatif « Nous, c'est Rouelles »

Séance du mardi 21 mai 2024.

A Monsieur le président de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole

Comme chaque année, la Communauté Urbaine a modifié les horaires des transports urbains, à partir du 1er juillet 2024, pour établir les horaires d'été.

A cette occasion, il a été décidé de supprimer les bus réservés qui assurent, depuis une dizaine d'années, le transport des travailleurs handicapés de l'ESAT Porte Océane de Rouelles et de la Lézarde à Harfleur.

La décision de suppression de ce service inclusif a été prise de manière arbitraire, sans consultation préalable et sans appréciation des conséquences pour les travailleurs de ces établissements.

Ce service, qui concerne quarante personnes dans chaque structure, soit un tiers des employés, facilite et favorise leur accès quotidien à l'emploi.

Par ailleurs, le bus réservé de 16H30 permet une meilleure accessibilité et évite les phénomènes d'engorgement dus à l'arrivée simultanée d'une quarantaine d'usagers dans un bus, en trajet ordinaire, à l'arrêt du centre bourg.

Il prévient également les comportements inappropriés du public envers ces personnes lorsqu'elles arrivent dans le bus (moqueries).

Enfin, le trajet piéton de l'ESAT vers l'arrêt de bus n'est pas adapté pour les personnes handicapées, en raison, notamment, de l'étroitesse des trottoirs, du revêtement glissant, de la circulation dense dès la sortie de l'établissement et du carrefour dangereux à traverser (19 500 véhicules traversent Rouelles chaque jour).

En conclusion, la suppression brutale de ce service aurait des effets anxiogènes et très déstabilisants pour les citoyens handicapés, qui sont toujours soucieux d'être à l'heure à leur poste de travail et de bénéficier d'une vie sociale et professionnelle, au même titre que tout citoyen français.

Partant de ce constat, les élus du groupe de la majorité "Nous, c'est Rouelles" demandent le maintien des bus réservés pour l'ESAT Porte Océane et l'ESAT La Lézarde, au titre de la reconnaissance des droits des travailleurs handicapés et du maintien d'un service de transport urbain inclusif.

Vous trouverez, en pièce jointe, le courrier de Madame la Présidente de la ligue havraise pour les personnes handicapées, adressé à Monsieur le Maire délégué de Rouelles, pour solliciter son appui et défendre les droits des travailleurs handicapés.

Christophe ARGENTIN, Maire délégué de Rouelles

Pour le groupe de la majorité du conseil consultatif de Rouelles « Nous, c'est Rouelles »